



...

Par **Sandrine00**, le **12/09/2008** à **19:54**

Effacement du message

Par **JEANC**, le **12/09/2008** à **20:31**

Bonsoir,

Je ne pense pas que cela aille bien loin... Tout dépend de la réalité des faits... des âges des victimes et de l'auteur ... des circonstances exactes, du contexte... bref, de plein de choses. Mais qui êtes-vous au juste par rapport à ces jeunes puisque vous dites "devoir vous y préparer" ?

Le jeune garçon sera vraisemblablement auditionné tout comme ses parents et c'est après qu'une procédure sera ou non mise en place.

Par **Sandrine00**, le **13/09/2008** à **00:04**

qui je suis? je dirais juste faire partie de la famille très proche. Mais je ne voulais pas m'attarder là-dessus. Pour ce qui s'agit des âges je l'ai es donné.

Pour celle qui a 7 ans c'est allé jusqu'à pénétration grâce au doigt (excusez moi si ce n'est pas la bonne appellation). Pour celle de 16 ans c'est plus compliqué à savoir elle n'en parle pas facilement. Mais merci quand même pour la réponse.

Par **JEANC**, le **13/09/2008** à **11:22**

Je compléterai en disant ceci : vous évoquez une "pénétration " avec le doigt...L'important est de savoir si physiologiquement, la petite fille en a ou non subi les conséquences...et si une preuve peut en être rapportée...Quant à la jeune fille de 16 ans, eu égard à son âge et à celui de l'auteur, le problème est différent...Mais là aussi, quelles conséquences ? quelles preuves ? cela s'est passé dans quel contexte ? Que dit le jeune garçon ?

Autant d'éléments indispensables à connaître pour vous répondre....

de toute manière, s'il l'estime nécessaire, le procureur fera faire une enquête afin d'avoir une réponse à toutes ces questions.

J'espère avoir répondu à votre interrogation.

En tout état de cause, rien ne se passera avant l'audition du jeune garçon.